

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2018

---

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1212)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 88

présenté par  
Mme Cariou

-----

### ARTICLE 10 QUINQUIES

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« identifiant »,

insérer le mot :

« unique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.